



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 avril 2018

## Communiqué de presse

### Demande ou renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport

#### N'attendez pas la dernière minute !

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et de la période de grandes vacances, de nombreuses personnes déposent des demandes de titres d'identité ou de voyage (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour éviter que l'afflux des demandes n'entraîne des délais d'attente important, la préfecture de la Martinique invite le public à prendre dès maintenant toutes dispositions qui s'imposent :

1. vérifier les dates d'expiration de leurs titres sachant qu'une carte nationale d'identité délivrée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, est prorogée de cinq ans pour une personne majeure,
2. les renouveler le cas échéant dès maintenant dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil.

#### **Pour rappel :**

***Un passeport, pour être valide vers de nombreuses destinations, doit encore demeurer valide dans les six mois qui suivent la date du retour.***

#### **Contacts réservés aux médias :**

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –  
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'État en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972